



Za'Entretien

Crème à reluire

Dam'Zaza

Fiche de données de sécurité

(règlement (CE) n° 1907/2006 – REACH)

1. Identification de la substance

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	Za'entretien	Crème à reluire	Dam'Zaza
Nom de la substance	Crème d'encaustique		
N° EC	Non applicable		
Code produit	4D31		

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance	Nourrit et protège le bois
Utilisations déconseillées	Actuellement aucune utilisation contre indiquée n'a été identifiée

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Hestia SARL, 20 route du Vert, 87590 St Just le Martel
Téléphone	06 17 46 63 24
Courriel	hestia.mbe@free.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA	01 45 42 59 59
Centre anti poison de Toulouse	05 61 77 74 47
Site internet	http://www.centres-antipoison.net

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Classe de danger	Catégorie de danger	Mentions de danger
Matière solide inflammable	Catégorie 2	H228
Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2	H411
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau		EUH066
Peut produire une réaction allergique		EUH208

conformément aux directives 67/548/CEE 1999/45/CE et adaptations

Symbole de danger/catégorie de danger	Phrase de risque
Inflammable	R10
Nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion	R65
L'exposition répétée peut déclencher dessèchement ou gerçures de la peau	R66
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges	R67
Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion	R20/21/22
Irritant pour les yeux et la peau	R36/38
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau	R43
Dangereux pour l'environnement aquatique, toxicité chronique : nocif	R51/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 172/2008 et ses adaptations

Pictogrammes de danger :





Za'Entretien

Crème à reluire

Dam'Zaza

Mention d'avertissement		Attention
Mentions de danger	H228	Matière solide inflammable
	H315	provoque une irritation cutanée
	H411	toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
	EUH208	Contient de L'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE. Peut produire une réaction allergique
Conseils de prudence	P102	Tenir hors de portée des enfants
Prévention	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. –Ne pas fumer
	P260	Ne pas respirer les vapeurs
	P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
	Intervention	P301
+P312		médecin, en cas de malaise
P303		EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever
+P361		immédiatement les vêtements contaminé. Rincer la peau à
+P353		l'eau/se doucher
P305		EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à
+P351	l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact	
+P338	si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
Élimination	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq 0,1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (SECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006



Za'Entretien

Crème à reluire

Dam'Zaza

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Composition

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	concentration
Id non déterminé CAS : 812-89-3 EC : 232—383-7 CIRE D'ABEILLE			30<C<=40
Id : 650-002-006 CAS : 8006-64-2 EC : 232-350-7 ESSENCE DE TEREBENTINE	GHS02, GHS08, GHS07, GHS09 Dgr Flam.Liq.3, H226 Acute Tox.4, H332 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox.4, H302 Asp Tox. 1, H304 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit.2, H315 Skin Sens 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	Xn,N Xn;R20/21/2 2/65 Xi;36/38- R43 N;R51/53 R10	60<C<=70

4. Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : amener la victime à l'air libre, dans un endroit calme, et si nécessaire appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux : laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau : laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau tiède. Laver les vêtements avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion : ne rien faire absorber par la bouche. En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir et consulter un médecin. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette. En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Lui montrer l'étiquette ou l'emballage.



Za'Entretien

Crème à reluire

Dam'Zaza

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites

Contact avec les yeux : peut causer une légère incommodité aux yeux sans toutefois les blesser

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne pas faire vomir sans au préalable avoir demandé l'avis au médecin

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non déterminé

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel

Information supplémentaire : collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8

Pour les non secouristes : ventiler les locaux.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Éviter l'inhalation des poussières.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection

Pour les secouristes : les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriées (se référer à la section 8)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des futs en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur)

6.4 Références à d'autres sections

Voir rubrique 8 pour les protections individuelles à utiliser

7 Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Prévention des incendies

Manipuler dans des Zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer

Interdire l'accès aux personnes non autorisées

Équipements et procédures recommandés

Pour la protection individuelle, voir la section 8

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale

Équipements et procédures interdits

Il est interdit de fumer, manger ou boire dans les locaux où le mélange est utilisé



7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver hors de portée des enfants

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Emballage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limits Values, 2010)

CAS	TWA	STEL	Ceiling	Définition	Critères
8006-64-2	20 ppm				

- France (INRS – ED994 2012)

CAS	VME – ppm	VME – mg/m ³	VLE – ppm	VLE - mg/m ³	Notes	TMP n°
8006-64-2	100	580				65,84

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection

Pour les porteurs de lentilles de contact, il est recommandé d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante

Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.



Za'Entretien

Crème à reluire

Dam'Zaza

Caractéristiques recommandées : gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées

Protection respiratoire

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité pénétrer les canalisations ou les eaux.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État physique	Pâte
Couleur	Jaune clair
Odeur	Essence de térébenthine
Seuil olfactif	Non déterminé
Ph	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	32 à 46 °C
Limites d'explosivité	Non déterminé
Densité relative	+/- 0,78

9.2 Autres informations

Hydro solubilité	Insoluble
Lipo solubilité	Non déterminé
Solubilité aux solvants	Soluble dans la plupart des solvants organiques



10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable

10.2 Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage et de manipulation

10.4 Conditions à éviter

Aucune sous utilisation normale

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne pas respirer les fumées

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'oedèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la somnolence, la narcose, une diminution de la vigilance, la perte de réflexes, le manque de coordination ou le vertige.

Ils peuvent également se manifester sous la forme de violents maux de tête ou de nausées et entraîner des troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue ou des troubles de la mémoire.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané



11.1.1 Substances

ESSENCE DE TEREBENTHINE (CAS : 8006-64-2)

11.1.2 Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.1.1 Substances

ESSENCE DE TEREBENTHINE (CAS : 8006-64-2)

Toxicité pour les poissons

CL50 : 29000 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés

CE50 : 8800 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues

CEr50 736000 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

12.1.2 Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange

12.2 Persistance et dégradabilité

12.2.1 Substances

ESSENCE DE TEREBENTHINE (CAS : 8006-64-2)

Biodégradation : rapidement dégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

ESSENCE DE TEREBENTHINE (CAS : 8006-64-2)

Bioaccumulation : aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

ESSENCE DE TEREBENTHINE (CAS : 8006-64-2)

Mobilité : aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

14. Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICA O/IATA pour le transport par air

14.1 Numéro ONU

1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

PEINTURES – PAINT (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solution, varnish, polish, liquide filter and lacquer base)

14.3 Classes de danger pour le transport

Classification 3



14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

-



Za'Entretien

Crème à reluire

Dam'Zaza

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat	Tunnel
	3	F1	III	3	30	5 l	163-640E-650	E1	3	D/E
IMDG	Classe	2°étiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ			
	3	-	III	5 l	F-E, S-E	163 223 955	E1			
IATA	Classe	2°étiq	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ	
	3	-	III	355	60 l	366	220l	A3 A72	E1	
	3	-	III	Y344	10l	-	-	A3- A72	E1	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

15 Informations réglementaires

15.1 Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée n'est disponible

Nomenclature des installations classées (Version 33.1(Mars 2014))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

15.3 Avis ou remarques importantes

Etiquetage du contenu suivant règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents

Ce produit contient parmi autres ingrédients :

plus de 30 % d'essence de térébenthine. Peut déclencher une réaction allergique

16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instruction de manipulation écrites

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Symboles de danger :



Irritant

Contient du : EC 232-350-7 ESSENCE DE TEREBENTHINE

Phrases de risque

R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R10	Inflammable
R65	Nocif peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau



Za'Entretien

Crème à reluire

Dam'Zaza

Phrases de sécurité

- S2 Conserver hors de portée des enfants
- S24/25 Eviter le contact avec les yeux et la peau
- S37 Porter des gants appropriés
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
- S62 En cas d'ingestion ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3

- H226 Liquide et vapeurs inflammables
- H336 Peut provoquer somnolences ou vertiges
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H312 Nocif par contact cutané
- H332 Nocif par inhalation
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H315 Peut provoquer une irritation cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route

IMDG : international maritime dangerous goods

IATA : international air transport association

OACI : organisation de l'aviation civile internationale

RID : régulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

WGK : Wassergefährdungsklasse (water hazard class)

GHS02 : flamme

GHS07 : point d'exclamation